

CALL FOR ENTRIES



À l'occasion du soixante-dixième anniversaire de la première résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui visait à éliminer les armes nucléaires et toutes les armes de destruction massive, le Bureau des affaires de désarmement des Nations Unies est heureux de parrainer le Concours d'affiches de l'ONU sur le thème de la paix.

L'objectif du concours est de mieux faire comprendre la nécessité du désarmement nucléaire et d'inciter les citoyens du monde entier à faire entendre leur voix et à utiliser leurs talents artistiques pour promouvoir un monde exempt d'armes nucléaires.

Ouverture du concours : 24 octobre 2015

Clôture du concours : 24 janvier 2016

Les affiches doivent être téléchargées sur
www.unposterforpeace.org

CONTACT

Toute demande de renseignement concernant le concours peut être adressée :

Par courriel à l'adresse unoda-web@un.org

Par télécopie au +1-917-367-0335

Contact médias : buchanane@un.org



À PROPOS

Depuis sa création, l'Organisation des Nations Unies œuvre à l'élimination de toutes les armes de destruction massive, en particulier les armes nucléaires, qui sont les plus meurtrières et frappent sans discrimination. Il y a près de 70 ans, le 24 janvier 1946, l'Assemblée générale des Nations Unies adoptait sa première résolution, dont l'objectif était d'éliminer toutes les armes nucléaires et autres armes « permettant des destructions massives ».

Les armes nucléaires demeurent une menace terrifiante. Le Secrétaire général de l'ONU continue de saisir toutes les occasions pour faire mieux connaître au niveau mondial les dangers et les coûts réels des armes nucléaires et des autres armes de destruction massive.

Pour Beaucoup, les conséquences humanitaires de l'emploi d'armes nucléaires sont une raison suffisante pour les éliminer.

Pour célébrer le soixante-dixième anniversaire de l'adoption de la première résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies, le Bureau des affaires de désarmement des Nations Unies lance un concours d'affiches sur le thème de la paix. L'objectif est de faire mieux comprendre la nécessité du désarmement nucléaire, de promouvoir l'action de l'ONU et ses activités de désarmement et d'inciter les citoyens du monde entier à faire entendre leur voix et à utiliser leurs talents artistiques pour œuvrer en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires.

RÈGLEMENT

Parrainage

Le Concours d'affiches de l'ONU sur le thème de la paix est parrainé par le Bureau des affaires de désarmement des Nations Unies.

Dates

Le concours s'ouvre le 24 octobre 2015 et se terminera le 24 janvier 2016.

Taille et format du fichier

La taille maximale du fichier à télécharger ne doit pas dépasser 10 MB. Les types acceptés sont : JPG, PNG ou PDF.

Conditions de candidature

Le concours est ouvert aux personnes de tout âge et de toute nationalité. Les enfants de moins de 13 ans doivent avoir l'autorisation de leurs parents (ou tuteurs), qui devront les aider à soumettre leurs affiches.

Exigences techniques

L'œuvre doit être originale et envoyée par l'artiste. Elle doit être conçue de façon à pouvoir être exposée au format 60 x 90 centimètres (2 pieds x 3 pieds). L'œuvre d'art doit être originale, présentée par l'artiste. Elle doit être conçue de manière qu'elle puisse être affichée dans un format de 60 x 90 centimètres (2 pieds x 3 pieds).

Les affiches doivent être en 2D et élaborées au moyen de techniques traditionnelles (stylos, crayons, pastels, fusain, peinture à l'huile, peinture acrylique, aquarelle, etc.) ou modernes (numérique).

Ces œuvres devant être entièrement originales, aucune affiche ne sera acceptée si elle reprend, en tout ou en partie, des images provenant d'autres sources, afin d'éviter tout risque de plagiat. Les affiches doivent être téléchargées sur www.unposterforpeace.org.

Jury

Toutes les affiches seront jugées selon les mêmes critères : créativité, composition, thème et technique. Les lauréats seront annoncés le 5 mars 2016.

Prix

Il y aura trois lauréats. Le premier prix sera de 3 000 dollars des États-Unis. Le deuxième sera de 2 000 dollars des États-Unis. Le troisième sera de 1 000 dollars des États-Unis.

Droits d'auteur

Les personnes envoyant des affiches reconnaissent que les Nations Unies conservent tous les droits d'auteur du matériel soumis. Les fichiers téléchargés sur le site Web du concours ne doivent être que des images de l'œuvre d'art et ne pas contenir d'images photographiques du candidat ou de tout autre individu.

Conditions

Les Nations Unies ne seront pas responsables de toute perte ou dommage qui pourrait survenir en participant au concours et les Nations Unies se réservent le droit de modifier les règles du concours sans notification préalable.